

PROJET DE LETTRE POUR LE GOUVERNEMENT ROUMAIN

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous permettons de revenir vers vous, suite à un courrier qui vous a été adressé le 22 décembre 2005 à l'initiative de notre collègue Frédérique RIES et qui a été co-signé par plusieurs parlementaires européens, et qui malheureusement est demeuré sans réponse.

Nous vous rappelons que le 15 décembre 2005 le Parlement européen a voté à la quasi unanimité, une résolution sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union européenne de la Roumanie, qui dans son paragraphe 23 invitait le Gouvernement roumain à régler les cas de demandes d'adoption internationale déposées durant le moratoire de juin 2001.

Notre inquiétude porte aujourd'hui sur le fait que votre gouvernement au mépris de la position du Parlement européen, ne semble pas prêt à vouloir mettre en oeuvre cet article 23 et que la perspective d'évolution de la situation reste très sombre.

Il nous semble de notre devoir de vous rappeler que la Convention des Nations Unies sur les droits de l'Enfant qui est entrée en vigueur en Roumanie le 28 septembre 1990, reconnaît explicitement que l'adoption à l'étranger peut être envisagée comme un autre moyen d'assurer les soins nécessaires à l'enfant, si celui-ci ne peut dans son pays d'origine être placé dans une famille nourricière ou adoptive ou être convenablement élevé.

Nous insistons donc auprès de vous afin que vous puissiez reconsidérer la situation à la lumière des préconisations contenues dans la résolution du 15 décembre 2005.

Il ne nous semble pas en effet sérieux d'envisager qu'un pays, futur membre d'une Europe démocratique et respectueuse de la dignité humaine et des droits fondamentaux, puisse résister à appliquer un texte émanant des instances européennes qu'elle souhaite rejoindre très prochainement.

La Roumanie se trouverait grandie si elle accomplissait ce geste d'ouverture qui outre le fait de marquer un véritable pas en avant vers son processus d'adhésion, le serait en faveur de ce que l'Europe a de plus précieux, à savoir l'avenir de ses enfants.

Nous serons attentifs à votre position et vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.